



PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) DE LA GARE DE TRIAGE DE DRANCY-LE BOURGET

Affiche d'information du public

Vous résidez ou travaillez dans une zone couverte par le Plan Particulier d'Intervention (PPI) concernant la gare de triage de Drancy-Le Bourget ?

Cette zone est exposée à un risque en cas d'accident majeur impliquant des matières dangereuses.

Des mesures de sécurité sont prévues à l'intérieur de la gare de triage par SNCF Réseau, et à l'extérieur de celle-ci par la Préfecture de la Seine-Saint-Denis (PPI).

Dans le cas où les phénomènes dangereux identifiés dans l'étude de dangers, auraient des effets **en dehors des limites du triage**, le Plan Particulier d'Intervention prévoit d'alerter la population de différentes manières :

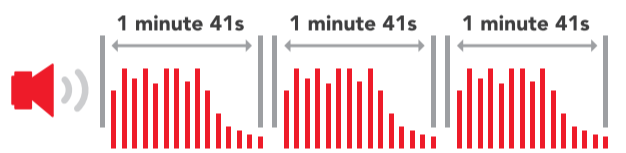
Activation des sirènes présentes sur le territoire des communes concernées, passages de véhicules avec haut-parleurs, envoi de SMS, édition de message twitter et diffusion d'un message radio via le réseau France Bleu.



**SI VOUS PERCEVEZ
LE CODE NATIONAL
D'ALERTE ÉMIS PAR
LES SIRÈNES, SUIVEZ LES CONSIGNES
DE SÉCURITÉS CI-DESSOUS.**

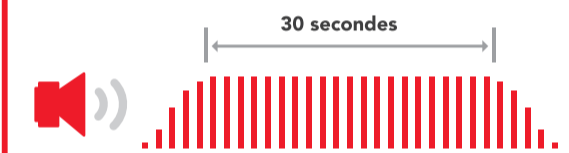
Code national d'alerte

un son montant et descendant
3 fois 1 minute 41s séparées par un court silence



Fin d'alerte

un son continu de 30 secondes



METTEZ-VOUS À L'ABRI

- Évitez de circuler en voiture afin de ne pas gêner les secours
- Si vous êtes à votre domicile : restez chez vous
- Si vous êtes à l'extérieur : rentrez dans le bâtiment le plus proche



FERMEZ LES VOLETS ET LES FENÊTRES

- Éloignez-vous des vitrages
- Arrêtez les ventilations et les climatisations



TENEZ-VOUS INFORMÉS

- Écoutez la radio : des précisions vous seront apportées sur la nature du danger et sur l'évolution de la situation (France Bleu FM 107.1)
- Consultez le site internet (<http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/>) ou le compte Twitter (@Prefet93) de la préfecture



SUIVEZ LES INSTRUCTIONS

- Respectez les instructions qui vous seront données par les services de secours et de sécurité pendant et après l'alerte



N'UTILISEZ VOTRE TÉLÉPHONE QU'EN CAS D'URGENCE

- Les lignes doivent rester à disposition des secours, tous les renseignements vous seront communiqués par la radio.
- N'utilisez votre téléphone que pour les cas d'urgence (maux de tête, vomissements ou blessures).
- Signalez-vous auprès des secours : n°15 ou 18



NE VOUS DÉPLACEZ PAS

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont déjà en sécurité, les enseignants sont formés pour cela
- Ne prenez pas votre voiture, vous risqueriez de gêner les secours
- N'allez pas vers la gare de triage pour voir ce qui se passe



ÉVITEZ TOUTE FLAMME OU ÉTINCELLE

- Cigarettes, appareils électroménager (four, micro-onde, plaque de cuisson...), interrupteurs électriques, moteurs...